Nations Unies A/75/6 (Sect. 17)

Assemblée générale

Distr. générale
27 mars 2020
Français
Original : anglais

Soixante-quinzième session
Points 141 et 142 de la liste préliminaire*

Projet de budget-programme pour 2021

Planification des programmes

Projet de budget-programme pour 2021

Titre IV
Coopération internationale pour le développement

Chapitre 17
ONU-Femmes

Programme 14
Égalité des sexes et autonomisation des femmes

Table des matières

Page

Avant-propos 3

A. Projet de plan-programme pour 2021 et exécution du programme en 2019** 4

B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2021*** 22

Annexes

I. Organigramme et répartition des postes pour 2021 33

II. État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations formulées par les organes de contrôle 34

* A/75/50.

** Comme demandé au paragraphe 11 de la résolution 72/266 A, la partie consacrée au plan-programme et à l'exécution des programmes est soumise à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Comité du programme et de la coordination.

*** Comme demandé au paragraphe 11 de la résolution 72/266 A, la partie consacrée aux postes et aux objets de dépense autres que les postes est soumise à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

20-04685 (F) 070420 150420

Merci de recycler

Avant-propos

L'année 2021 sera l'occasion pour l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) de tirer parti du vaste mouvement mondial en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes et des filles qui a vu le jour l'année dernière et qui a été mis en lumière lors du vingt-cinquième anniversaire de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et de l'adoption du Programme d'action de Beijing (Conférence Beijing + 25).

Cet anniversaire – qui a coïncidé avec d'autres commémorations importantes, comme le vingtième anniversaire de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur les femmes et la paix et la sécurité, le cinquième anniversaire des objectifs de développement durable, le soixante-quinzième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies et le dixième anniversaire d'ONU-Femmes – a constitué une étape historique pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles. Il s'agissait là d'un moment opportun pour évaluer les progrès accomplis et les lacunes en matière d'égalité des sexes afin de redéfinir nos priorités, mobiliser diverses parties prenantes et fonder des coalitions ciblées prêtes à agir.

La campagne « Génération Égalité » menée par ONU-Femmes a montré que des personnes de tous âges et de tous horizons, où qu'elles soient dans le monde, pouvaient s'unir pour remettre en question les progrès lents et fluctuants accomplis dans le domaine de l'égalité des sexes et pour exiger des changements généralisés. Le Forum Génération Égalité a mis en vedette la capacité d'action des membres de la société civile qui, dans le sillage d'adolescentes et de jeunes leaders, ont collaboré avec les États Membres pour établir des partenariats multisectoriels, et a abouti à l'adoption de stratégies prévoyant des actions ambitieuses et transformatrices reposant sur des délais concrets et financées au moyen de ressources ad hoc. En 2021, il nous faudra collaborer avec les États Membres et toutes les parties prenantes pour que nous honorions ces engagements, ainsi que ceux du Programme d'action de Beijing et du Programme de développement durable à l'horizon 2030, dans le cadre de l'exécution de tous nos mandats (élaboration de programmes et de normes et coordination).

Le présent document fait état des mesures qu'il faudra prendre pour qu'en 2021, ONU-Femmes puisse mobiliser les États Membres, la société civile et les collectivités, les jeunes, le secteur privé et d'autres partenaires clés en les encourageant à agir et à rendre des comptes afin que des progrès irréversibles soient accomplis en faveur de toutes les femmes et les filles, partout dans le monde.

La Directrice exécutive d'ONU-Femmes
(*Signé*) Phumzile **Mlambo-Ngcuka**

A. Projet de plan-programme pour 2021 et exécution du programme en 2019

Orientations générales

Mandats et considérations générales

17.1 L'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) est chargée d'appuyer l'action menée pour parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles de façon que ces dernières participent au développement durable, aux droits humains, à l'action humanitaire et à la paix et à la sécurité et en bénéficient. Son mandat découle des priorités arrêtées par l'Assemblée générale, le Conseil économique et social et le Conseil de sécurité dans des résolutions et décisions, dont la résolution 64/289 de l'Assemblée générale, par laquelle cette dernière a créé ONU-Femmes, qui constitue une entité composite assumant des fonctions de secrétariat, menant des activités opérationnelles aux niveaux national et régional, dirigeant et coordonnant les activités du système des Nations Unies en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes et promouvant le respect du principe de responsabilité dans ces domaines ; la résolution 70/1 de l'Assemblée générale intitulée « Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030 », en application de laquelle ONU-Femmes contribue en particulier à la réalisation de l'objectif de développement durable n° 5 (parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles) ainsi que des dimensions de genre de tous les autres objectifs en favorisant la prise en compte des questions de genre ; la résolution 71/243 de l'Assemblée générale sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies ; la résolution 72/279 de l'Assemblée générale sur le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement dans le cadre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies.

17.2 Aucun pays n'étant encore pleinement parvenu à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes et des filles, ONU-Femmes s'emploiera à présenter des données probantes, des possibilités d'action axées sur les résultats ainsi que des solutions de développement visant à mettre fin à toutes les formes de discrimination et de violence à l'égard des femmes et des filles, mais également à permettre aux femmes de participer pleinement à la vie politique et économique ainsi qu'à la prise de décisions, sur un pied d'égalité avec les hommes, et ce dans tous les domaines. ONU-Femmes a un rôle moteur à jouer dans les efforts de sensibilisation du public et d'établissement de partenariats entre de nombreuses et diverses parties prenantes en vue d'éliminer les obstacles structurels, les normes sociales discriminatoires et les stéréotypes de genre qui empêchent ou restreignent l'exercice de leurs droits par les femmes et les filles, en particulier celles qui, tout au long de leur vie, subissent des formes multiples et croisées de discrimination ou se trouvent en situation de vulnérabilité ou de marginalisation.

Stratégie et facteurs externes pour 2021

17.3 ONU-Femmes se réfère à son plan stratégique 2018-2021, qui a été approuvé par son Conseil d'administration (voir UNW/2017/6/Rev.1) et qui présente les orientations, objectifs et approches stratégiques qu'elle a retenus pour soutenir les efforts visant à parvenir à l'égalité des sexes et à autonomiser toutes les femmes et les filles d'ici à 2030, pour adapter ses activités à l'évolution de la situation.

17.4 Ainsi, ONU-Femmes a adopté une stratégie qui s'appuie sur les résultats obtenus en 2019 et qui consiste à mettre à profit, de manière intégrée et synergique, sa fonction d'appui aux activités normatives ainsi que les activités de coordination et les activités opérationnelles qu'elle mène à l'échelle du système des Nations Unies afin d'obtenir des résultats porteurs de changement. Cinq grandes réalisations sont définies : a) un ensemble complet et dynamique de normes, de politiques et de règles mondiales sur l'égalité des sexes et l'autonomisation de toutes les femmes et filles est

renforcé et mis en œuvre ; b) les femmes sont à la tête de systèmes de gouvernance, participent à ces systèmes et en bénéficient sur un pied d'égalité avec les hommes ; c) les femmes jouissent d'une sécurité du revenu, d'un travail décent et d'une autonomie économique ; d) toutes les femmes et filles vivent une vie exempte de toute forme de violence ; e) les femmes et les filles contribuent à l'instauration d'une paix durable et à l'amélioration de la résilience et jouent un rôle plus important dans ce domaine, et bénéficient de l'action humanitaire et de la prévention des catastrophes naturelles et des conflits à égalité avec les hommes. Chaque produit lié à ces réalisations a été conçu de manière à traduire les normes en résultats concrets au bénéfice des femmes et des filles, en collaboration avec les organismes des Nations Unies et leurs partenaires et sur la base du cadre commun de la théorie du changement, qui appelle à une répartition des responsabilités et est ajustée en fonction de la situation et des capacités de chaque pays. Autant que possible, l'accent est mis sur la prévention, l'objectif étant de pérenniser les résultats obtenus.

17.5 ONU-Femmes produit des connaissances, fournit des informations et des éléments probants tirés de la recherche et de l'analyse de données, formule des recommandations concernant les politiques, stratégies et autres formes d'intervention, fournit un appui fonctionnel et technique aux États Membres afin de les aider à prendre systématiquement en compte les questions de genre dans les normes et règles intergouvernementales. Elle aide les États Membres qui en font la demande à honorer leurs engagements en faveur de l'autonomisation des femmes et des filles dans le cadre d'activités opérationnelles. À la demande des États Membres intéressés, elle travaille en partenariat avec divers acteurs et soutient la société civile, le secteur privé et d'autres parties prenantes dans leurs efforts visant à accélérer la réalisation de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes et des filles.

17.6 Le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement, qui a donné naissance à une nouvelle génération d'équipes de pays et permis de revitaliser le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, a influencé le positionnement de l'Entité et son rôle de direction au niveau des pays. L'Entité a en effet dû revoir son organisation à l'échelle régionale et devra ajuster la structure de son siège, clarifier les rapports hiérarchiques et renforcer la cohérence interne.

17.7 En ce qui concerne les facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2021 :

a) ONU-Femmes continue de recevoir des contributions volontaires, qui représentent environ 98 % de ses ressources ;

b) Les États Membres s'engagent à promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles dans le cadre des réunions intergouvernementales ;

c) Les États Membres sont déterminés à adopter et à mettre en œuvre des lois, des politiques et des stratégies et à instaurer et à maintenir un environnement propice au bon déroulement des travaux que mènent la société civile et les organisations de femmes pour promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles ainsi que l'exercice des droits humains par ces dernières.

17.8 L'Entité prend en compte les questions de genre dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, selon qu'il convient. Appuyer la prise en compte de ces questions à l'échelle du système des Nations Unies fait partie intégrante de sa stratégie de programme.

17.9 En ce qui concerne la coordination et la liaison interorganisations et la coopération avec d'autres entités, ONU-Femmes dirige et coordonne le réseau des coordonnateurs et coordonnatrices pour les questions de genre de l'ensemble du système des Nations Unies afin d'accroître la cohérence et de renforcer l'application du principe de responsabilité pour ce qui est de la prise en compte des questions de genre. En outre, elle coordonne et dirige ou codirige les groupes de travail des comités subsidiaires du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS) et du Groupe des Nations Unies pour le développement durable et s'assure ainsi que les questions de genre sont prises en considération dans les questions thématiques et nouvelles intéressant l'ensemble du système. Dans les pays où elle est présente, elle contribue à ce que l'égalité

des sexes soit prise en compte dans le cadre des programmes menés par l'équipe de pays des Nations Unies, notamment le lancement du plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, les initiatives conjointes, les campagnes collectives et la coordination des activités opérationnelles tenant compte des questions de genre, l'objectif étant d'assurer une approche cohérente des activités menées à l'échelle du système des Nations Unies. ONU-Femmes préside ou copréside les groupes thématiques sur l'égalité des sexes des équipes de pays des Nations Unies et leur fournit un encadrement technique aux fins de l'établissement de leur feuille de résultats relative au Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'avancement des femmes et de la mise en place d'un système de classement des activités par degré de contribution à la promotion de l'égalité des sexes. Elle continue de présider le Réseau interinstitutions pour les femmes et l'égalité des sexes et met à profit sa participation, au niveau de la direction, non seulement au CCS et à ses comités subsidiaires, mais aussi au Groupe des Nations Unies pour le développement durable et au Comité exécutif du Secrétaire général, pour que les questions de genre soient prises en compte dans les débats thématiques et les textes issus de ces mécanismes et pour qu'elles soient systématiquement prises en considération à l'échelle du système. Au niveau mondial, ONU-Femmes a intégré, dans son plan stratégique pour 2018-2021, un chapitre commun avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) afin de renforcer la collaboration avec ces entités et la cohérence des actions menées, ainsi que de mieux aider les pays à parvenir à un développement durable. Elle contribue par ailleurs aux travaux du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable en appuyant l'élaboration, le contrôle et le suivi des méthodes, ainsi que le développement des capacités. Elle collabore en outre avec les départements et bureaux du Secrétariat sur les questions relatives aux femmes et à la paix et à la sécurité, aux violences sexuelles en période de conflit, à la prise en compte des questions de genre dans les opérations de maintien de la paix, à la parité des sexes et à l'application du principe de responsabilité pour ce qui est de la prise en compte des questions de genre. Elle a en outre conclu des accords et signé des mémorandums d'accord avec toute une série d'organisations internationales et régionales afin d'améliorer les stratégies communes et de renforcer les effets de synergie dans divers domaines d'activité.

Textes des organes délibérants définissant les mandats

17.10 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le programme.

Résolutions de l'Assemblée générale

34/180	Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes
50/42	Quatrième Conférence mondiale sur les femmes
50/203	Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et application intégrale de la Déclaration de Beijing et du Programme d'action
54/4	Protocole facultatif à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes
54/134	Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes
S-23/2	Déclaration politique
S-23/3	Nouvelles mesures et initiatives pour la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing
62/136	Amélioration de la condition de la femme en milieu rural
64/289	Cohérence du système des Nations Unies
66/130	Participation des femmes à la vie politique
69/313	Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement
70/1	Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030
71/243	Examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies
72/279	Repositionnement du système des Nations Unies pour le développement dans le cadre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies
73/146	Traite des femmes et des filles

73/148	Intensification de l'action menée pour prévenir et éliminer toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles : harcèlement sexuel
73/149	Intensification de l'action mondiale visant à éliminer les mutilations génitales féminines
74/126	Amélioration du sort des femmes et des filles en milieu rural
74/127	Violence à l'égard des travailleuses migrantes
74/128	Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et application intégrale de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale
74/235	Participation des femmes au développement

Résolutions et décisions du Conseil économique et social

76 (V)	Communications relatives à la condition de la femme
304 (XI)	Rapport de la Commission de la condition de la femme (quatrième session)
1992/19	Communications relatives à la condition de la femme
1996/6	Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes
1996/31	Relations aux fins de consultations entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations non gouvernementales
1999/257	Renforcement de la capacité de la Commission de la condition de la femme de continuer de mener à bien son mandat
2005/232	Déclaration de la Commission de la condition de la femme à l'occasion du dixième anniversaire de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes
2009/16	Groupe de travail de la Commission de la condition de la femme chargé des communications relatives à la condition de la femme
2015/6	Organisation future des travaux et méthodes de travail de la Commission de la condition de la femme
2019/2	Prise en compte de la problématique femmes-hommes dans l'ensemble des politiques et programmes du système des Nations Unies

Conclusions concertées et déclarations ministérielles du Conseil économique et social

1997/2	Intégration d'une démarche soucieuse d'équité entre les sexes dans tous les programmes et politiques des organismes des Nations Unies (voir A/52/3/Rev.1, chap. IV.A)

Résolutions du Conseil de sécurité

1325 (2000), 1820 (2008), 1888 (2009), 1889 (2009), 1960 (2010), 2106 (2013), 2122 (2013), 2242 (2015), 2467 (2019) et 2493 (2019)	Les femmes et la paix et la sécurité

Conclusions concertées de la Commission de la condition de la femme

1996	Réalisation des objectifs stratégiques et mesures à prendre dans les domaines critiques : pauvreté
1996	Les femmes et les médias
1996	La garde des enfants et autres personnes à charge, y compris le partage des tâches et des responsabilités familiales
1997	Les femmes et l'environnement
1997	L'accès des femmes au pouvoir et leur participation à la prise de décisions
1997	Les femmes et l'économie
1997	L'éducation et la formation des femmes
1998	La violence à l'égard des femmes
1998	Les femmes et les conflits armés
1998	Les droits fondamentaux des femmes
1998	Filles et petites filles
1999	Les femmes et la santé
1999	Mécanismes institutionnels de promotion des femmes

2001	Les femmes, les filles et le virus de l'immunodéficience humaine/syndrome d'immunodéficience acquise
2001	La situation des femmes et toutes les formes de discrimination, en particulier le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée
2002	L'élimination de la pauvreté à l'heure de la mondialisation, notamment grâce au renforcement du pouvoir des femmes tout au long de leur vie
2002	Gestion de l'environnement et atténuation des catastrophes naturelles
2003	La participation et l'accès des femmes aux médias et aux technologies de l'information et de la communication, leur influence sur la promotion de la femme et le renforcement du pouvoir d'action des femmes et leur utilisation à cette fin
2004	Le rôle des hommes et des garçons dans l'égalité entre les sexes
2004	L'égalité de participation des femmes à la prévention, à la gestion et à la résolution des conflits et à la consolidation de la paix après les conflits
2006	Renforcement de la participation des femmes au développement : instauration d'un environnement propice à l'égalité des sexes et à la promotion de la femme, notamment dans les domaines de l'éducation, de la santé et du travail
2006	Participation des femmes et des hommes, sur un pied d'égalité, à tous les niveaux de la prise de décisions
2007	Élimination de toutes les formes de discrimination et de violence à l'égard des petites filles
2008	Financement de la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes
2009	Partage, dans des conditions d'égalité, des responsabilités entre les femmes et les hommes, en particulier des soins dispensés dans le contexte du VIH/sida
2011	Accès et participation des femmes et des filles à l'éducation, à la formation et à la science et à la technologie, y compris pour la promotion de l'égalité d'accès au plein emploi et à un travail décent
2013	L'élimination et la prévention de toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles
2014	Difficultés rencontrées et résultats obtenus dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en faveur des femmes et des filles
2015	Déclaration politique proclamée à l'occasion du vingtième anniversaire de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes
2016	L'autonomisation des femmes et son lien avec le développement durable
2017	Autonomisation économique des femmes dans un monde du travail en pleine évolution
2018	Problèmes à régler et possibilités à exploiter pour parvenir à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes et des filles en milieu rural
2019	Les systèmes de protection sociale, l'accès aux services publics et les infrastructures durables au service de l'égalité entre les genres et de l'autonomisation des femmes et des filles

Décisions du Conseil d'administration

2017/5	Plan stratégique 2018-2021 de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

Produits

17.11 On trouvera dans le tableau 17.1 les produits de portée générale retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie.

Tableau 17.1
Produits de portée générale retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	*Produits prévus : 2019*	*Produits livrés : 2019*	*Produits prévus : 2020*	*Produits prévus : 2021*
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	**2**	**2**	**1**	**3**
1. Rapport annuel de la Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive chargée de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes	1	1	1	1
2. Prévisions budgétaires intégrées biennales d'ONU-Femmes	1	1	–	1
3. Plan stratégique 2022-2025	–	–	–	1
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	**3**	**3**	**3**	**3**
4. Séances de la Cinquième Commission	1	1	1	1
5. Séances du Comité du programme et de la coordination	1	1	1	1
6. Séances du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	1	1	1	1

Activités d'évaluation

17.12 Les auto-évaluations qui ont été menées à bien en 2019 et dont la liste est donnée ci-après ont orienté l'établissement du plan-programme pour 2021 :

a) évaluation de la contribution d'ONU-Femmes à la gouvernance et à la planification nationale ;

b) évaluation institutionnelle de la contribution d'ONU-Femmes à l'action humanitaire ;

c) trente-sept auto-évaluations décentralisées, dont six évaluations de portefeuilles-pays et quatre auto-évaluations au niveau régional.

17.13 Il a été tenu compte des conclusions des évaluations mentionnées plus haut au moment de l'établissement du plan-programme pour 2021. Il s'agira notamment de parfaire les théories du changement d'ONU-Femmes et de mieux les aligner sur les objectifs de développement durable et la réforme du système des Nations Unies pour le développement, ainsi que d'accroître l'efficacité et l'efficience d'ONU-Femmes au niveau national. Les enseignements tirés des évaluations permettront à l'Entité de se concentrer davantage sur les programmes afin que ceux-ci aient une plus grande incidence. Ils feront également ressortir les ajustements à faire dans les domaines d'activité nouveaux ou en expansion de l'Entité.

17.14 Il est prévu de procéder aux auto-évaluations ci-après en 2021 :

a) une auto-évaluation institutionnelle du plan stratégique d'ONU-Femmes 2018-2021 ;

b) une auto-évaluation institutionnelle des résultats de l'action menée pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes ;

c) des auto-évaluations supplémentaires qui seront programmées en fonction des résultats d'une analyse des lacunes en ce qui concerne les données menée en 2020 ;

d) des auto-évaluations décentralisées fondées sur les paramètres définis dans la politique d'évaluation d'ONU-Femmes, qui seront planifiées et effectuées par les services chargés des programmes.

Programme de travail

Sous-programme 1
Appui aux mécanismes intergouvernementaux, coordination et partenariats stratégiques

Objectif

17.15 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de parvenir à l'égalité des sexes et d'autonomiser toutes les femmes et les filles et de permettre à ces dernières de jouir pleinement de leurs droits humains.

Stratégie

17.16 Pour contribuer à parvenir à l'égalité des sexes et à autonomiser toutes les femmes et les filles et à permettre à ces dernières de jouir pleinement de leurs droits humains, le sous-programme sera axé sur trois principaux domaines d'activités : l'appui aux processus normatifs des organismes intergouvernementaux, la coordination à l'échelle du système des Nations Unies et les partenariats stratégiques.

17.17 Dans le cadre du sous-programme, on appuiera les processus normatifs des organismes intergouvernementaux, en particulier de la Commission de la condition de la femme, en facilitant l'échange de bonnes pratiques et d'enseignements tirés entre les gouvernements et d'autres parties prenantes. Pour ce faire, on organisera des réunions et on apportera un appui fonctionnel en publiant des rapports et en présentant des analyses et des possibilités d'action qui faciliteront les discussions sur des questions clés concernant l'égalité des sexes. Le travail qui sera effectué devrait avoir le résultat suivant : un cadre normatif mondial renforcé et une meilleure prise en compte des questions de genre dans les réalisations des processus intergouvernementaux. Parmi les résultats déjà obtenus, citons une augmentation du nombre de rapports du Secrétaire général dans lesquels les questions de genre sont prises en compte (72 % des rapports présentés à l'Assemblée générale à sa soixante-treizième session) et de solutions proposées pour favoriser l'avancement des femmes et des filles, notamment celles vivant en milieu rural. On peut également citer le nombre croissant de décisions adoptées tenant compte des questions de genre et la meilleure intégration de ces questions dans les travaux du Conseil économique et social, du Forum politique de haut niveau et de l'Assemblée générale, comme en témoignent les résolutions et d'autres décisions (43 % des résolutions adoptées par l'Assemblée à sa soixante-treizième session et 47 % des résolutions adoptées par le Conseil en 2018).

17.18 On contribuera à la coordination du système des Nations Unies en dirigeant les travaux visant à ce que le système rende davantage compte des efforts que celui-ci fait pour parvenir à l'égalité des sexes et intégrer les questions de genre, notamment en favorisant l'amélioration de la situation des femmes et la parité des sexes au sein du système. Pour ce faire, on offrira des conseils éclairés, mènera des activités de promotion, suivra les progrès accomplis, élaborera des outils et des orientations et donnera aux fonctionnaires des possibilités de développer leurs compétences. Le travail qui sera effectué devrait avoir le résultat suivant : un environnement de travail favorisant l'accélération de la prise en compte des questions de genre et la réalisation des objectifs fixés dans la stratégie du Secrétaire général sur la parité des sexes applicable à l'ensemble du système des Nations Unies d'ici à 2028. Parmi les résultats déjà obtenus, citons l'augmentation des mesures prises par les entités des Nations Unies pour accélérer la prise en compte des questions de genre, notamment dans le cadre de l'exécution du Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'avancement des femmes.

17.19 On établira des partenariats stratégiques en menant des campagnes de communication et en encourageant les acteurs de la société civile et d'autres parties prenantes à participer aux activités intergouvernementales. Pour ce faire, on diffusera des informations, on rassemblera les parties

prenantes afin qu'elles mettent en commun les enseignements tirés et recommandent des mesures et on financera la participation à des activités de développement des compétences et de constitution d'alliances. Le travail qui sera effectué devrait avoir le résultat suivant : une plus grande coopération entre les parties prenantes et les gouvernements, plus de possibilités pour les parties prenantes de faire part des enseignements qu'elles ont tirés et de leurs bonnes pratiques dans le cadre d'activités intergouvernementales et un nombre croissant de ressources disponibles pour les travaux sur l'égalité des sexes. Parmi les résultats déjà obtenus, citons une plus grande volonté de parvenir à un salaire égal pour un travail égal et un plus grand nombre de mesures prises à cette fin, comme le montre l'établissement en 2019 de la Coalition internationale pour l'égalité salariale et les actions menées par ses membres (amélioration des dispositifs de congé parental, adoption de lois sur la certification d'égalité salariale et mise au point d'outils visant à assurer la transparence salariale par exemple).

17.20 Le sous-programme aidera ainsi les États Membres à prendre des mesures pour atteindre l'objectif de développement durable n° 5 et à prendre systématiquement en compte les questions de genre dans le cadre de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Exécution du programme en 2019, par rapport à l'un des résultats escomptés

17.21 L'un des résultats escomptés pour 2019, à savoir le renforcement de la capacité des organismes des Nations Unies de prendre en compte la problématique hommes-femmes et d'adopter des mesures ciblées visant à ce que les politiques et programmes des Nations Unies contribuent à l'autonomisation des femmes de manière cohérente (voir le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019), a été atteint, comme le montrent les 54 organismes des Nations Unies qui prennent en compte la problématique hommes-femmes dans leurs politiques et programmes (l'objectif fixé était de 40). En outre, en établissant des lignes directrices pour la création d'un environnement porteur dans le système des Nations Unies (Enabling Environment Guidelines for the United Nations System) et en organisant des sessions de renforcement des capacités, ONU-Femmes a contribué à l'élaboration de 13 politiques de gestion des ressources humaines sur divers sujets, notamment des politiques sur l'aménagement des modalités de travail, sur l'allaitement au sein et au biberon et sur le congé parental ainsi qu'une politique type des Nations Unies sur le harcèlement sexuel. Ce résultat dépasse l'objectif fixé de 5 mesures de gestion des ressources humaines.

Exécution du programme en 2019 : cours « Je connais le genre » suivi dans presque tous les organismes du système des Nations Unies

17.22 Toujours déterminée à contribuer à l'application de la résolution 64/289 de l'Assemblée générale, ONU-Femmes a continué de promouvoir l'intégration des questions de genre dans le système des Nations Unies, notamment en veillant à la mise en œuvre effective du Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies, qui joue un rôle catalyseur à cet égard. À la demande du Réseau interinstitutions pour les femmes et l'égalité des sexes, ONU-Femmes a mis au point un cours en ligne en ciblant le système des Nations Unies, mais en nourrissant l'ambition de toucher autant de monde que possible. C'est en partenariat avec d'autres organismes des Nations Unies, notamment l'Organisation internationale du Travail, la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale, l'Agence internationale de l'énergie atomique, le Fonds international de développement agricole, l'Organisation internationale pour les migrations, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida, le PNUD, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, le FNUAP, le Programme alimentaire mondial, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et l'UNICEF, que l'Entité a mis au point ce cours, a tiré parti des réseaux de coordonnateurs et coordinatrices pour les questions d'égalité des sexes de l'ensemble du système des Nations Unies, y compris dans le cadre de réunions de groupes d'experts, et a préparé des documents d'orientation et organisé des ateliers. En 2014, le cours intitulé « Je connais le genre : une introduction sur l'égalité femmes-hommes pour le personnel des Nations Unies » a été mis en ligne dans quatre langues (anglais, français, espagnol et arabe). S'adressant aux non-spécialistes des questions de genre, le

cours a pour objectif de sensibiliser le personnel de l'ensemble du système des Nations Unies à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes ainsi que de lui faire mieux connaître et comprendre ces questions de sorte qu'il soit mieux à même d'exécuter les mandats relatifs à la prise en compte des questions de genre. Après la mise en ligne du cours, qui est également accessible gratuitement au public par l'intermédiaire de la plateforme d'enseignement en ligne d'ONU-Femmes, l'Entité a mené une campagne de promotion dans tout le système des Nations Unies, y compris en élaborant des modules supplémentaires en fonction des besoins, afin que toutes les entités des Nations Unies mettent ce cours à disposition des membres de leur personnel et que ceux-ci soient ainsi mieux sensibilisés à la question de l'égalité des sexes. En partenariat avec d'autres entités, ONU-Femmes a en outre mis au point 15 autres modules thématiques, dont la plupart sont disponibles dans plusieurs langues, qui viennent étayer le cours de base.

Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

17.23 Le travail effectué a contribué à l'objectif tendant à parvenir à l'égalité des sexes et à autonomiser toutes les femmes et les filles et à permettre à ces dernières de jouir pleinement de leurs droits humains, comme le montre le fait que 86 % des entités des Nations Unies se soient approprié le cours « Je connais le genre » proposé par le Centre de formation d'ONU-Femmes, soit une augmentation de 10 % par rapport au nombre d'entités qui s'étaient engagées à renforcer leurs capacités aux fins de l'intégration des questions de genre en 2018. Par ailleurs, depuis son lancement, ce cours a été rendu obligatoire par 31 entités et a été achevé par plus de 150 000 membres du personnel.

Figure 17.I
Mesure des résultats : nombre d'entités des Nations Unies ayant renforcé leurs capacités pour ce qui est des questions de genre à l'aide du cours en ligne « Je connais le genre »
(En pourcentage)

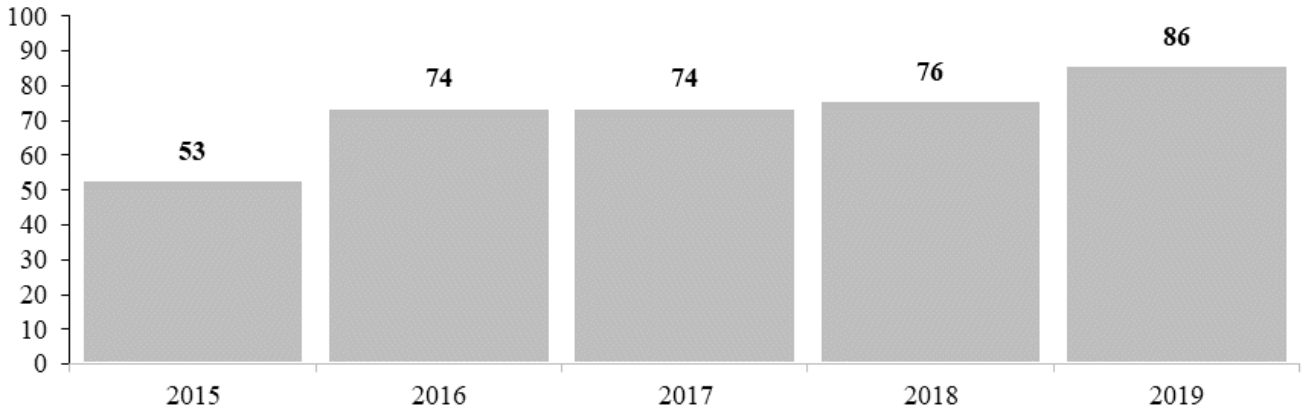

Résultats escomptés pour 2021

Résultat 1 : au-delà de l'action, l'obligation de rendre compte des résultats obtenus (résultat déjà défini pour 2020)

17.24 Les travaux touchant à la prise en compte des questions de genre au sein du système des Nations Unies se poursuivront, conformément au mandat qui a été défini, et consisteront à aider les entités du système à intégrer les questions de genre dans leurs activités, à assurer un suivi et à rendre compte des résultats obtenus, comme devrait le montrer la mesure des résultats ci-après qui a été fixée pour 2021. Une mesure supplétive est utilisée pour 2020 car, dans sa résolution 74/251, l'Assemblée générale a approuvé un texte explicatif pour les sous-programmes qui ne porte que sur les objectifs qu'elle a approuvés dans sa résolution 71/6 et sur les produits retenus pour 2020.

Tableau 17.2
Mesure des résultats

2017	*2018*	*2019*	*2020*	*2021*
s.o.	Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies. Les entités du système des Nations Unies communiquent de façon limitée sur les résultats en rapport avec les questions de genre	Les entités du système des Nations Unies commencent à mettre en place un suivi rigoureux des résultats en rapport avec les questions de genre	Au moins la moitié des entités du système des Nations Unies ont mis en place un suivi rigoureux des résultats en rapport avec les questions de genre	Au moins deux tiers des entités du système des Nations Unies ont mis en place un suivi rigoureux des résultats en rapport avec les questions de genre

Abréviation : s.o. = sans objet.

Résultat 2 : une action climatique tenant compte des questions de genre

17.25 En collaboration avec des parties prenantes, le sous-programme a aidé les États Membres à donner aux femmes plus de possibilités d'accéder à des postes de responsabilité et à faire mieux connaître les liens entre l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, d'une part, et les politiques et actions climatiques, d'autre part.

17.26 Depuis 2016, pour donner suite à l'Accord de Paris, le sous-programme a développé sa stratégie et mis davantage l'accent sur la constitution d'alliances avec les gouvernements et d'autres parties prenantes au moyen d'actions de sensibilisation et de mobilisation afin que les questions de genre soient plus systématiquement prises en compte dans les décisions examinées lors des sessions annuelles de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, y compris dans des domaines thématiques tels que la technologie, la finance et les pertes et dommages, et non uniquement dans les décisions portant sur des questions de genre, l'objectif étant d'attirer davantage l'attention sur l'impact qu'on les changements climatiques sur les femmes et les filles, cet impact étant différent selon les sexes, et sur le fait qu'il faut prendre des décisions tenant compte des questions de genre pour obtenir de meilleurs résultats au niveau national. Cette stratégie vient compléter la précédente stratégie, qui était axée sur le renforcement de la participation des femmes.

Situation interne et réponse

17.27 Pour le sous-programme, la situation était la suivante : les données recueillies et les partenariats établis ne suffisaient pas à appuyer l'adoption, dans le contexte de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, d'une approche intégrée et globale en faveur d'une action climatique tenant compte des questions de genre, tous secteurs thématiques confondus. En réponse, le sous-programme sera axé sur l'élaboration de stratégies intégrées, la collaboration systématique des parties prenantes et l'établissement de partenariats avec les parties à la Convention, les entités compétentes des Nations Unies et d'autres acteurs, l'objectif étant d'obtenir un plus large soutien en faveur de l'adoption, par la Conférence des Parties, de décisions tenant compte des questions de genre dans tous les secteurs thématiques. Il s'agira également d'aider les parties à la Convention et d'autres acteurs à assurer le suivi, au niveau national, des engagements pris, des plans adoptés et des activités menées dans le cadre d'une action climatique tenant compte des questions de genre.

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

17.28 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à l'objectif visant à parvenir à l'égalité des sexes et à autonomiser toutes les femmes et les filles et à permettre à ces dernières de jouir pleinement de leurs

droits humains, comme devrait le montrer l'adoption, par la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, de quatre décisions supplémentaires tenant compte des questions de genre à la suite de l'établissement d'un plus grand nombre de partenariats, le nombre de décisions tenant compte des questions de genre devant ainsi être porté à 90 d'ici à la fin de 2021.

Figure 17.II
Mesure des résultats : nombre total de décisions tenant compte des questions de genre adoptées par la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques

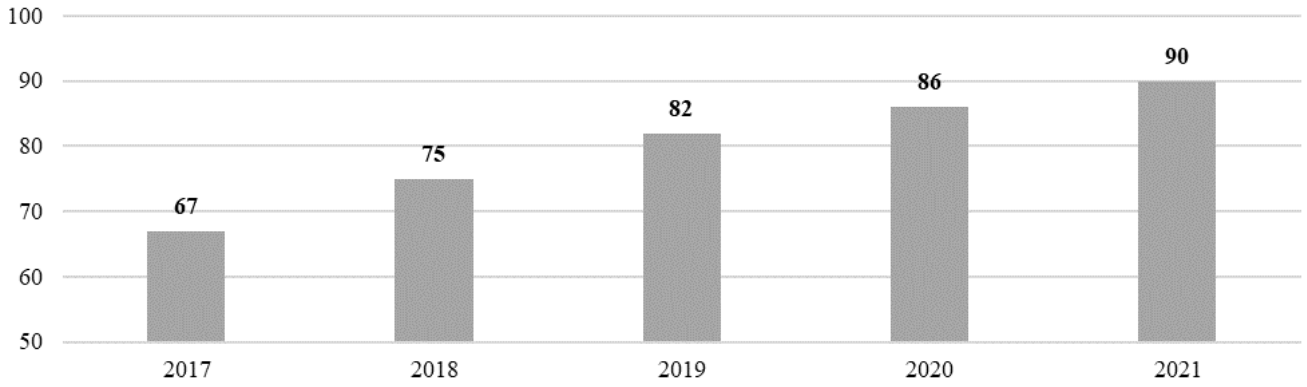

Produits

17.29 On trouvera dans le tableau 17.3 les produits retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 17.3
Sous-programme 1 : produits retenus pour la période 2019-2021, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	*Produits prévus : 2019*	*Produits livrés : 2019*	*Produits prévus : 2020*	*Produits prévus : 2021*
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	**4**	**4**	**4**	**4**
1. Rapports présentés à l'Assemblée générale, notamment sur l'amélioration de la situation des femmes	2	2	2	2
2. Rapports présentés au Conseil économique et social, notamment sur l'intégration des questions de genre dans le système des Nations Unies	1	1	1	1
3. Rapports présentés à la Commission de la condition de la femme sur les aspects normatifs des travaux d'ONU-Femmes	1	1	1	1
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	**52**	**52**	**52**	**46**
4. Séances de l'Assemblée générale, y compris les séances et les réunions informelles des Deuxième et Troisième Commissions	16	16	16	10
5. Séances du Conseil de sécurité sur les femmes, la paix et la sécurité	3	3	3	3
6. Séances du Conseil économique et social	1	1	1	1

Catégorie et sous-catégorie	*Produits prévus : 2019*	*Produits livrés : 2019*	*Produits prévus : 2020*	*Produits prévus : 2021*
7. Séances de la Commission de la condition de la femme, y compris les consultations du Bureau et les séances de la Commission tenues conformément à l'organisation de ses travaux	32	32	32	32
B. Création et transfert de connaissances				
Publications (nombre de publications)	**3**	**3**	**3**	**3**
8. Network (coordonnateurs et coordonnatrices pour les questions relatives à la situation des femmes)	3	3	3	3
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	**5**	**5**	**5**	**8**
9. Documents directifs sur la parité des sexes dans le système des Nations Unies, sur la mise en œuvre du Plan d'action à pour l'égalité des sexes et l'avancement des femmes et sur l'établissement de feuille de résultats relative au Plan d'action et la mise en place d'un système de classement des activités par degré de contribution à la promotion de l'égalité des sexes par les équipes de pays des Nations Unies	5	5	5	8
C. Activités de fond				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : dialogues, tables rondes et manifestations parallèles sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ; consultations d'experts sur la prise en compte des questions de genre et la parité des sexes				
D. Activités de communication				
Plateformes numériques et contenus multimédias : tenue à jour des sites Web d'ONU-Femmes et de Women Watch				

Sous-programme 2
Politiques et programmes

Objectif

17.30 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de renforcer l'action menée en vue d'éliminer la discrimination à l'égard des femmes et des filles et de parvenir à l'égalité des sexes, notamment dans les domaines du développement, des droits humains et de la paix et la sécurité, y compris en renforçant la responsabilité effective du système des Nations Unies.

Stratégie

17.31 Pour contribuer à renforcer l'action menée en vue d'éliminer la discrimination à l'égard des femmes et des filles et de parvenir à l'égalité des sexes, notamment dans les domaines du développement, des droits humains et de la paix et la sécurité, y compris en renforçant la responsabilité effective du système des Nations Unies, le sous-programme sera axé sur les trois domaines d'activité suivants : servir de pôle mondial de connaissances ; fournir un appui et des conseils techniques ; rendre le système des Nations Unies responsable de la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes et des filles.

17.32 Le sous-programme servira de pôle mondial de connaissances sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles, notamment en ce qui concerne les femmes et la paix et la sécurité, l'élimination de la violence à l'égard des femmes, l'autonomisation économique des femmes et la gouvernance tenant compte des questions de genre, en menant des recherches, des analyses et des évaluations sur les tendances, notamment sur des questions nouvelles et leur incidence sur la situation des femmes, et en en diffusant les résultats. Le travail qui sera effectué devrait avoir le résultat suivant : des politiques sont menées et des mesures sont prises aux niveaux

national et régional aux fins de la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, des textes adoptés à la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale, de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et d'autres instruments, normes et résolutions des Nations Unies qui contribuent à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes. Parmi les résultats déjà obtenus, citons la mise au point du Centre de connaissances virtuel pour mettre fin à la violence contre les femmes et les filles, qui répertorie les meilleures pratiques observées dans les lois et politiques des États Membres, et l'établissement de publications phares axées sur les politiques, telles que *Le progrès des femmes dans le monde*, qui fixent un cadre général pour les questions essentielles liées à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes et contiennent des analyses politiques comparatives et des recommandations.

17.33 Dans le cadre du sous-programme, on fournira, notamment par l'intermédiaire des bureaux extérieurs, un appui et des conseils techniques aux États Membres qui en font la demande dans le cadre de services de conseils et d'appui en matière de sensibilisation, de formations et d'activités de renforcement des capacités, afin de les aider à honorer leurs engagements en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes, dans le respect des priorités nationales. Le travail qui sera effectué devrait avoir pour résultat de renforcer la capacité des États Membres d'élaborer et de mettre en œuvre des lois, politiques et stratégies qui promeuvent l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et protègent les droits humains des femmes, d'en assurer le suivi et d'en évaluer les résultats. Parmi les résultats déjà obtenus, citons la révision de lois qui discriminaient les femmes et les filles grâce à un appui technique fourni aux gouvernements ; des conseils et une aide au renforcement des capacités fournis aux États Membres, à la société civile et au secteur privé dans le cadre de l'élaboration de stratégies globales de prévention de la violence à l'égard des femmes ; un appui apporté aux États Membres dans le cadre de l'élaboration et de l'exécution de plans d'action nationaux pour les femmes et la paix et la sécurité.

17.34 On veillera à ce que le système des Nations Unies assume ses responsabilités en lui donnant des conseils et en collaborant avec lui, notamment avec les équipes de pays et les équipes régionales des Nations Unies et leurs groupes thématiques sur l'égalité des sexes, dans le cadre des travaux menés sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Le travail qui sera effectué devrait avoir le résultat suivant : un appui plus efficace est apporté aux États Membres qui en font la demande dans le cadre de la mise en œuvre des engagements pris en vue d'éliminer la discrimination à l'égard des femmes et des filles. Parmi les résultats déjà obtenus, citons la collaboration avec les groupes thématiques sur l'égalité des sexes sur le terrain aux fins de l'établissement de bilans communs de pays et de plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable tenant compte des questions de genre.

17.35 On aidera ainsi les États Membres à prendre des mesures pour atteindre l'objectif de développement durable n° 5 et à prendre systématiquement en compte les questions de genre dans le cadre de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Exécution du programme en 2019, par rapport à l'un des résultats escomptés

17.36 L'un des résultats escomptés pour 2019, à savoir le renforcement des moyens dont dispose ONU-Femmes pour aider efficacement les mécanismes nationaux chargés de promouvoir l'égalité des sexes, les organismes prestataires de services et les organisations de la société civile des États Membres qui en font la demande à promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et à protéger les droits fondamentaux de ces dernières (voir le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019), a été atteint, comme le montrent les 94 activités de renforcement des capacités organisées par ONU-Femmes à la demande d'États Membres à l'intention de mécanismes nationaux chargés de promouvoir l'égalité de sexes, d'organismes prestataires de services et d'organisations de la société civile (ce qui correspond à l'objectif fixé pour 2019).

Exécution du programme en 2019 : renforcement des cadres politiques nationaux de financement de la promotion de l'égalité des sexes

17.37 S'appuyant sur le Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, dans lequel les États Membres ont souligné « la nécessité d'intégrer le souci de l'égalité des sexes, notamment par le biais de mesures et d'investissements ciblés, dans l'élaboration et la mise en œuvre de toutes les politiques financières, économiques, environnementales et sociales » (résolution 69/313 de l'Assemblée générale, annexe, par. 6) et se sont engagés à encourager « une budgétisation et un suivi des crédits budgétaires attentifs à l'égalité des sexes » (ibid., par. 30), le sous-programme a appuyé, en 2019, 45 programmes de pays et programmes régionaux visant mettre en place une budgétisation tenant compte des questions de genre.

17.38 Une assistance technique a été fournie à des acteurs gouvernementaux aux fins de l'intégration des questions de genre dans les plans et budgets, ainsi qu'à des parlements et des organisations de la société civile aux fins du suivi et de la promotion d'une budgétisation tenant compte des questions de genre. Depuis 2015, des progrès ont été réalisés dans l'application à l'échelle mondiale d'une budgétisation tenant compte des questions de genre, comme en témoignent la mise en œuvre de plans d'action nationaux pour l'égalité des sexes, l'intégration des questions de genre dans les systèmes de gestion des finances publiques et la mise au point de systèmes de suivi des allocations budgétaires tenant compte des questions de genre. En 2018 et 2019, les États membres ont commencé à évaluer dans quelle mesure les fonds alloués à la promotion de l'égalité des sexes faisaient l'objet d'un suivi systématique en faisant rapport sur l'indicateur 5.c.1 des objectifs de développement durable. En 2019, des travaux ont été entrepris afin qu'une analyse des questions de genre et des méthodes de budgétisation tenant compte de ces questions soient inclues dans le processus d'élaboration des cadres de financement nationaux intégrés qui prévoient une stratégie de financement des plans nationaux de développement durable.

Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

17.39 Le travail effectué a permis de renforcer l'action menée en vue d'éliminer la discrimination à l'égard des femmes et des filles et de parvenir à l'égalité des sexes, notamment dans les domaines du développement, des droits humains et de la paix et la sécurité, comme le montrent les 64 plans d'action nationaux sur l'égalité des sexes qui ont été élaborés ou mis en œuvre ou dont les coûts ont été évalués en 2019, soit une augmentation de 129 % depuis 2015. Afin de remplir les engagements pris dans les plans d'action nationaux, il est essentiel de connaître le montant des ressources nécessaires pour mettre en œuvre les priorités en matière d'égalité des sexes. L'établissement des coûts des plans d'action nationaux permet d'obtenir des informations utiles pour la planification budgétaire et la promotion de la mobilisation de ressources et de leur allocation ciblée aux fins de la mise en œuvre intégrale de ces plans.

Figure 17.III
Mesure des performances : nombre total de pays élaborant ou mettant en œuvre des plans d'action nationaux pour l'égalité des sexes (2015-2019)

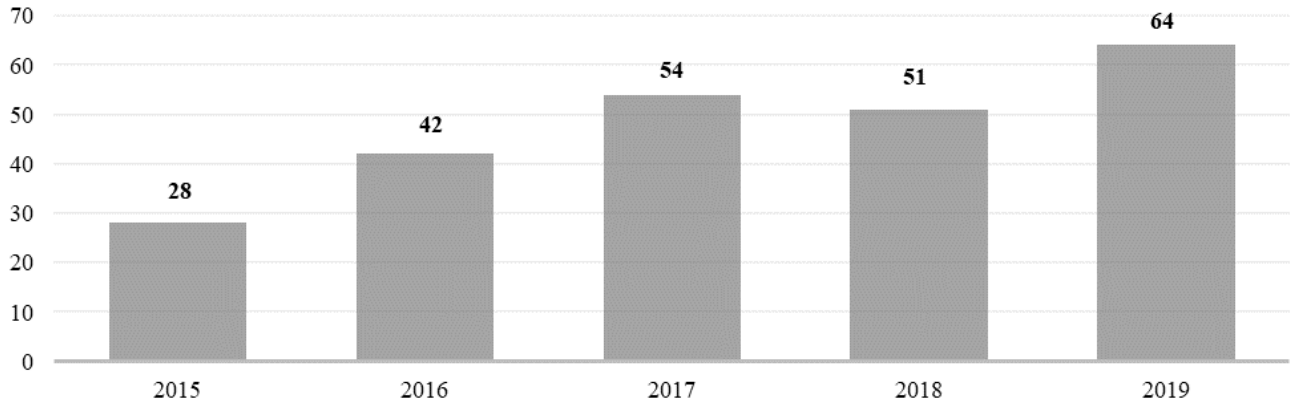

Résultats escomptés pour 2021

Résultat 1 : briser le cycle : prévenir la violence contre les femmes et les filles (résultat déjà défini pour 2020)

17.40 Les travaux touchant à la prévention de la violence à l'égard des femmes et des filles se poursuivront, conformément au mandat qui a été défini, et aideront les pays à élaborer des stratégies de prévention de la violence à l'égard des femmes et des filles, l'objectif étant d'étendre la portée géographique de ces stratégies nationales, comme devrait le montrer la mesure des résultats ci-après qui a été fixée pour 2021. Une mesure supplétive est utilisée pour 2020 car, dans sa résolution 74/251, l'Assemblée générale a approuvé un texte explicatif pour les sous-programmes qui ne porte que sur les objectifs qu'elle a approuvés dans sa résolution 71/6 et sur les produits retenus pour 2020.

Figure 17.IV
Mesure des résultats : nombre total de stratégies nationales de prévention (2017-2021)

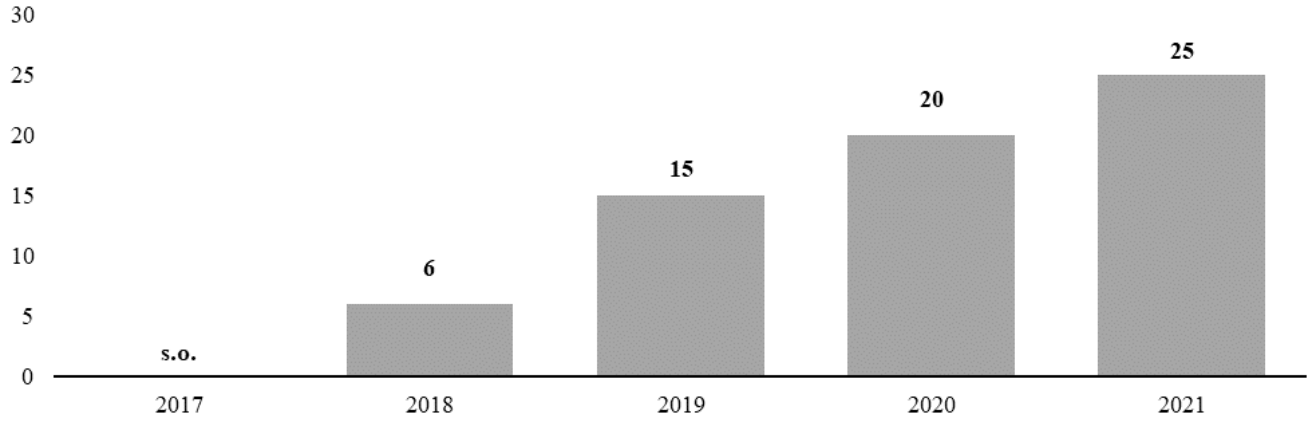

Abréviation : s.o. = sans objet.

Résultat 2 : renforcement des systèmes statistiques nationaux afin que ceux-ci produisent et utilisent des statistiques genrées pour suivre la réalisation des objectifs de développement durable et des politiques nationales (nouveau résultat)

17.41 Depuis 2017, dans le cadre de son programme « Women Count » (Les femmes comptent), le sous-programme a aidé 27 pays à améliorer la disponibilité, la qualité et l'utilisation des statistiques genrées afin que celles-ci éclairent l'élaboration de politiques, de campagnes de promotion et de mesures permettant d'assurer le respect du principe de responsabilité aux fins de la réalisation de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes. Pour ce faire, une stratégie reposant sur les trois volets ci-après a été adoptée : promouvoir un environnement politique propice à l'élimination des obstacles institutionnels et financiers et au renforcement des politiques et pratiques qui président à la production et à l'utilisation de statistiques genrées ; soutenir les efforts visant à accroître la production régulière de statistiques genrées, notamment aux fins du suivi des objectifs de développement durable ; donner aux dirigeants et aux autres utilisateurs un meilleur accès aux données et favoriser une meilleure analyse des données.

17.42 ONU-Femmes intensifiera ses activités sur les statistiques genrées au niveau mondial en renforçant les capacités institutionnelles des systèmes statistiques nationaux pour ce qui est de la production et de l'utilisation de statistiques genrées au niveau national, en renforçant ses propres moyens techniques et en préconisant l'allocation de davantage de ressources aux statistiques genrées. Cette approche permettra à ONU-Femmes de continuer à soutenir des systèmes statistiques nationaux durables et tenant compte des questions de genre.

Situation interne et réponse

17.43 Pour le sous-programme, la situation était la suivante : bien que des progrès notables aient été faits dans l'élaboration de méthodes innovantes et dans la production et la mise à disposition de données genrées, ce qui a permis de faciliter l'utilisation des données aux fins de l'élaboration de politiques au niveau national, des efforts supplémentaires étaient nécessaires pour renforcer les moyens techniques des organismes nationaux de statistique, ce qui empêchait de progresser davantage dans la réalisation des objectifs fixés au titre du sous-programme. En réponse, le sous-programme redoublera d'efforts dans ce domaine afin de mettre encore plus l'accent sur le développement des capacités nationales.

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

17.44 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à renforcer l'action menée en vue d'éliminer la discrimination à l'égard des femmes et des filles et de parvenir à l'égalité des sexes, notamment dans les domaines du développement, des droits humains et de la paix et la sécurité, comme devraient le montrer le renforcement des capacités de 6 016 producteurs et utilisateurs de données au moyen de la formation d'ici à 2021, l'adoption de 9 stratégies nationales de développement de la statistique tenant compte des questions de genre et la conduite de 12 nouvelles enquêtes contribuant à compiler les données genrées manquantes. Cela devrait aussi permettre d'améliorer la disponibilité, la qualité et l'utilisation des statistiques genrées aux fins de l'élaboration des politiques.

Figure 17.V
Mesure des résultats : nombre total de producteurs et d'utilisateurs de données dont les capacités en matière de données et de statistiques genrées ont été renforcées (2017-2021)

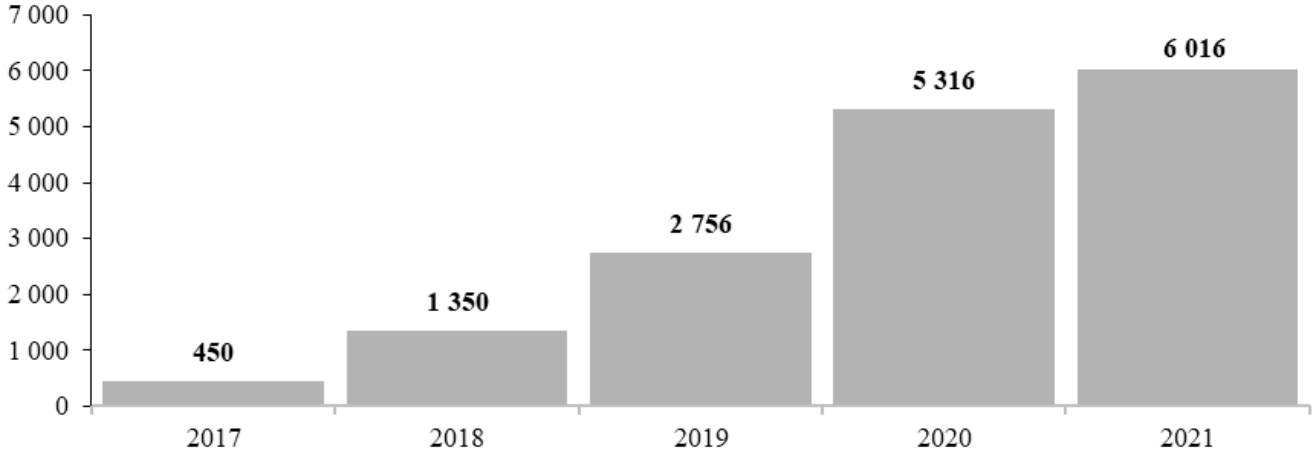

Produits

17.45 On trouvera dans le tableau 17.4 les produits retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 17.4
Sous-programme 2 : produits retenus pour la période 2019-2021, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	*Produits prévus : 2019*	*Produits livrés : 2019*	*Produits prévus : 2020*	*Produits prévus : 2021*
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	**10**	**12**	**9**	**12**
1. Rapports présentés à l'Assemblée générale, notamment sur la violence à l'égard des femmes, la traite des femmes, l'étude mondiale sur le rôle des femmes dans le développement, la participation des femmes au développement, l'amélioration de la situation des femmes et des filles dans les zones rurales et la violence à l'égard des travailleuses migrantes	4	6	3	6
2. Rapports présentés au Conseil de sécurité sur les femmes et la paix et la sécurité	1	1	1	1
3. Rapports présentés à la Commission de la condition de la femme, notamment sur les thèmes prioritaires et la liste confidentielle	5	5	5	5
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	**2**	**2**	**2**	**60**
4. Projets sur les initiatives « Des villes sûres et sans violence à l'égard des femmes et des filles » et « Des villes sûres et des espaces publics sûrs »	2	2	2	60

Catégorie et sous-catégorie	*Produits prévus : 2019*	*Produits livrés : 2019*	*Produits prévus : 2020*	*Produits prévus : 2021*
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	**2**	**4**	**3**	**33**
5. Formations sur l'égalité des sexes et sur la prise en compte des questions de genre dans le domaine de la macroéconomie	–	2	1	3
6. Formations sur les femmes et la paix et la sécurité	1	1	1	1
7. Formations sur la budgétisation tenant compte des questions de genre	1	1	1	1
8. Formations sur les statistiques genrées	–	–	–	28
Publications (nombre de publications)	**2**	**2**	**2**	**2**
9. Inventaire des activités menées pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes	1	1	1	1
10. Publication intitulée *Le progrès des femmes dans le monde*	1	1	–	1
11. Publication sur Beijing + 25	–	–	1	–
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	**4**	**3**	**2**	**4**
12. Rapports des réunions du groupe d'experts sur les thèmes prioritaires arrêtés par la Commission de la condition de la femme	1	1	1	1
13. Notes d'orientation sur les services essentiels pour faire face à la violence à l'égard des femmes et sur la prise en compte des questions de genre dans les politiques macroéconomiques	2	1	–	2
14. Supports didactiques sur l'application de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur les femmes et la paix et la sécurité et du programme consacré à cette question	1	1	1	1

C. Activités de fond

Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : soutien et assistance techniques aux gouvernements qui en font la demande et aux organisations non gouvernementales sur l'accès des femmes aux marchés et services financiers, la budgétisation tenant compte des questions de genre, les plans nationaux et locaux de développement tenant compte des questions de genre et les politiques, stratégies et plans d'action visant à assurer l'égalité des sexes ; assistance technique aux fins du renforcement du rôle des mécanismes nationaux de promotion des femmes dans l'élaboration, l'application et le suivi des politiques, stratégies et plans d'action visant à assurer l'égalité des sexes ; appui à la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, notamment une assistance au niveau national dans le cadre de l'élaboration des plans d'action nationaux pour les femmes et la paix et la sécurité ; consultation d'experts sur les thèmes et questions prioritaires en vue de la session de la Commission de la condition de la femme ; établissement de la publication *Le progrès des femmes dans le monde* ; conseils techniques et participation aux équipes de pays des Nations Unies et direction ou coordination des groupes thématiques sur l'égalité des sexes aux fins d'une meilleure prise en compte des questions de genre dans tous les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement ; appui technique aux ministères des finances, de la planification et des affaires féminines qui en font la demande aux fins de l'intégration des questions de genre dans les politiques macroéconomiques et les politiques relatives aux systèmes de protection sociale, au travail décent et à l'économie des services à la personne, l'objectif étant d'atteindre les objectifs de développement durable

D. Activités de communication

Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : brochures visant à promouvoir la Commission de la condition de la femme et brochures et dépliants sur divers sujets pertinents visant à promouvoir la non-discrimination et l'autonomisation des femmes

Relations extérieures et relations avec les médias : communiqués destinés aux médias et autres sur divers sujets liés aux femmes, notamment sur les publications phares d'ONU-Femmes

Plateformes numériques et contenus multimédias : tenue à jour des plateformes Web sur le financement de la promotion de l'égalité des sexes, la participation des femmes à la vie politique et l'égalité des sexes dans la lutte contre le VIH/sida, ainsi que de la Base de données mondiale sur la violence à l'égard des femmes

Services de bibliothèque : conservation de divers documents aux fins de la préservation de la mémoire institutionnelle d'ONU-Femmes

B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2021

Vue d'ensemble

17.46 On trouvera dans les tableaux 17.5 à 17.7 des informations sur les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2021 et, selon le cas, sur les changements dont il est tenu compte.

Tableau 17.5
Ressources financières
(En milliers de dollars des États-Unis)

			Changements							
	2019 (dépenses effectives)	*2020 (crédits ouverts)*	*Ajustements techniques*	*Nouveaux mandats et mandats élargis*	*Autres changements*	*Total*	*Pourcentage*	*2021 (prévisions avant actualisation des coûts)*	*Actualisation des coûts*	*2021 (prévisions après actualisation des coûts)*
Postes	8 980,4	9 067,5	–	–	–	–	–	9 067,5	277,4	9 344,9
Autres dépenses de personnel	43,9	54,9	–	–	–	–	–	54,9	1,1	56,0
Consultants	63,9	48,9	–	–	–	–	–	48,9	0,9	49,8
Experts	96,0	147,3	–	–	–	–	–	147,3	2,8	150,1
Voyages des représentants	84,5	102,3	–	–	–	–	–	102,3	1,9	104,2
Voyages du personnel	10,6	33,3	–	–	–	–	–	33,3	0,7	34,0
Services contractuels	81,8	117,7	–	–	–	–	–	117,7	2,2	119,9
Frais généraux de fonctionnement	164,6	161,5	–	–	–	–	–	161,5	3,1	164,6
Dépenses de représentation	–	1,2	–	–	–	–	–	1,2	–	1,2
Fournitures et accessoires	–	6,8	–	–	–	–	–	6,8	0,2	7,0
Total	**9 525,7**	**9 741,4**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**9 741,4**	**290,3**	**10 031,7**

Tableau 17.6
Changements relatifs aux postes

	Nombre	*Classe*
Effectif approuvé pour 2020	49	1 SGA, 1 SSG, 3 D-2, 4 D-1, 7 P-5, 8 P-4, 8 P-3, 5 P-2/1, 12 G(AC)
Effectif proposé pour 2021	49	1 SGA, 1 SSG, 3 D-2, 4 D-1, 7 P-5, 8 P-4, 8 P-3, 5 P-2/1, 12 G(AC)

Note : Les abréviations ci-après sont utilisées dans les tableaux et figures : G(1re C) = agent(e) des services généraux (1re classe) ; G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes) ; SGA = secrétaire général(e) adjoint(e) ; SSG = sous-secrétaire général(e).

Tableau 17.7
Postes

Catégorie	*Effectif approuvé pour 2020*	*Ajustements techniques*	*Nouveaux mandats et mandats élargis*	*Autres changements*	*Total*	*Effectif proposé pour 2021*
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur						
SGA	1	–	–	–	–	1
SSG	1	–	–	–	–	1
D-2	3	–	–	–	–	3
D-1	4	–	–	–	–	4
P-5	7	–	–	–	–	7
P-4	8	–	–	–	–	8
P-3	8	–	–	–	–	8
P-2/1	5	–	–	–	–	5
Total partiel	**37**	**–**	**–**	**–**	**–**	**37**
Agents des services généraux						
Autres classes	12	–	–	–	–	12
Total partiel	**12**	**–**	**–**	**–**	**–**	**12**
Total	**49**	**–**	**–**	**–**	**–**	**49**

17.47 On trouvera un récapitulatif de la répartition des ressources dans les tableaux 17.8 à 17.10 et dans la figure 17.VI.

17.48 Comme le montrent les tableaux 17.8 1) et 17.9 1) ci-dessous, les ressources proposées pour 2021 s'élèvent globalement à 9 741 400 dollars avant actualisation des coûts et sont inchangées par rapport aux crédits ouverts pour 2020. Elles permettent de financer l'exécution intégrale, efficace et rationnelle des mandats.

Ressources extrabudgétaires

17.49 Comme le montrent les tableaux 17.8 2) et 17.9 2), ONU-Femmes reçoit des contributions en espèces, qui complètent les ressources provenant du budget ordinaire et continuent d'être cruciales pour l'exécution des mandats. En 2021, elle devrait bénéficier de ressources extrabudgétaires d'un montant estimé à 485 000 000 dollars, dont 465 postes, à l'appui des activités liées à la direction exécutive et à l'administration, telles que la planification, la coordination, la gestion et l'évaluation du programme de travail et du plan stratégique du programme et la livraison des produits fixés ; la coopération avec les organismes et mécanismes intergouvernementaux et l'appui qui leur est fourni ; l'aide apportée aux États Membres qui en feraient la demande pour qu'ils puissent honorer l'engagement qu'ils ont pris, au niveau national, d'éliminer la discrimination à l'égard des femmes et des filles, de contribuer à l'autonomisation des femmes et de parvenir à l'égalité des femmes et des hommes en tant que partenaires et bénéficiaires du développement, de l'action en faveur du respect des droits humains, de l'action humanitaire et de la paix et de la sécurité. Ces ressources représentent 98,0 % des ressources totales du programme. Les prévisions relatives aux ressources extrabudgétaires englobent les besoins essentiels et les fonctions d'appui aux programmes d'ONU-Femmes. Le budget intégré d'ONU-Femmes pour l'exercice biennal 2020-2021 a été soumis au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires en juin 2019 pour examen et

approuvé par le Conseil d'administration de l'Entité à sa deuxième session ordinaire en septembre 2019.

Tableau 17.8
Évolution des ressources financières, par composante et sous-programme
(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

	2019 (dépenses effectives)	*2020 (crédits ouverts)*	*Changements*					*2021 (prévisions avant actualisation des coûts)*	*Actualisation des coûts*	*2021 (prévisions après actualisation des coûts)*
			Ajustements techniques	*Nouveaux mandats et mandats élargis*	*Autres changements*	*Total*	*Pourcentage*			
A. Organes directeurs	84,5	102,3	–	–	–	–	–	102,3	1,9	104,2
B. Direction exécutive et administration	936,5	978,6	–	–	–	–	–	978,6	30,0	1 008,6
C. Programme de travail										
1. Appui aux mécanismes intergouvernementaux, coordination et partenariats stratégiques	4 418,1	4 562,2	–	–	–	–	–	4 562,2	138,2	4 700,4
2. Politiques et programmes	3 443,3	3 414,5	–	–	–	–	–	3 414,5	102,6	3 517,1
Total partiel (C)	**7 861,4**	**7 976,7**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**7 976,7**	**240,8**	**8 217,5**
D. Appui au programme	643,4	683,8	–	–	–	–	–	683,8	17,6	701,4
Total partiel (1)	**9 525,7**	**9 741,4**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**9 741,4**	**290,3**	**10 031,7**

2) *Ressources extrabudgétaires*

	2019 (dépenses effectives)	*2020 (estimations)*	*2021 (prévisions)*
A. Organes directeurs	711,9	803,4	803,4
B. Direction exécutive et administration	10 578,4	11 937,7	11 937,7
C. Programme de travail			
1. Appui aux mécanismes intergouvernementaux, coordination et partenariats stratégiques	18 788,7	21 203,0	21 203,0
2. Politiques et programmes	367 338,1	414 540,9	414 540,9
Total partiel (C)	**386 126,8**	**435 743,9**	**435 743,9**
D. Appui au programme	32 357,2	36 515,0	36 515,0
Total partiel (2)	**429 774,3**	**485 000,0**	**485 000,0**
Total	**439 300,0**	**494 741,4**	**495 031,7**

Tableau 17.9
Évolution des postes, par composante et sous-programme

1) *Budget ordinaire*

		Changements				
	Effectif approuvé pour 2020	*Ajustements techniques*	*Nouveaux mandats et mandats élargis*	*Autres changements*	*Total*	*Effectif proposé pour 2021*
A. Organes directeurs	–	–	–	–	–	–
B. Direction exécutive et administration	4	–	–	–	–	4
C. Programme de travail						
1. Appui aux mécanismes intergouvernementaux, coordination et partenariats stratégiques	24	–	–	–	–	24
2. Politiques et programmes	18	–	–	–	–	18
Total partiel (C)	**42**			**–**	**–**	**42**
D. Appui au programme	3	–	–	–	–	3
Total partiel (1)	**49**			**–**	**–**	**49**

2) *Ressources extrabudgétaires*

	2020 (estimations)	*2021 (prévisions)*
A. Organes directeurs	–	–
B. Direction exécutive et administration	23	23
C. Programme de travail	386	386
D. Appui au programme	56	56
Total partiel (2)	**465**	**465**
Total	**514**	**514**

Tableau 17.10
Évolution des ressources financières et des postes, par catégorie

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

			Changements					
	2019 (dépenses effectives)	*2020 (crédits ouverts)*	*Ajustements techniques*	*Nouveaux mandats et mandats élargis*	*Autres changements*	*Total*	*Pourcentage*	*2021 (prévisions avant actualisation des coûts)*
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	8 980,4	9 067,5	–	–	–	–	–	9 067,5
Autres objets de dépense	545,3	673,9	–	–	–	–	–	673,9
Total	**9 525,7**	**9 741,4**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**9 741,4**

	2019 (dépenses effectives)	2020 (crédits ouverts)	Changements					2021 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage	
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		37	–	–	–	–	–	37
Agents des services généraux et des catégories apparentées		12	–	–	–	–	–	12
Total		**49**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**49**

Figure 17.VI
Répartition des ressources proposées pour 2021 (avant actualisation des coûts)
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

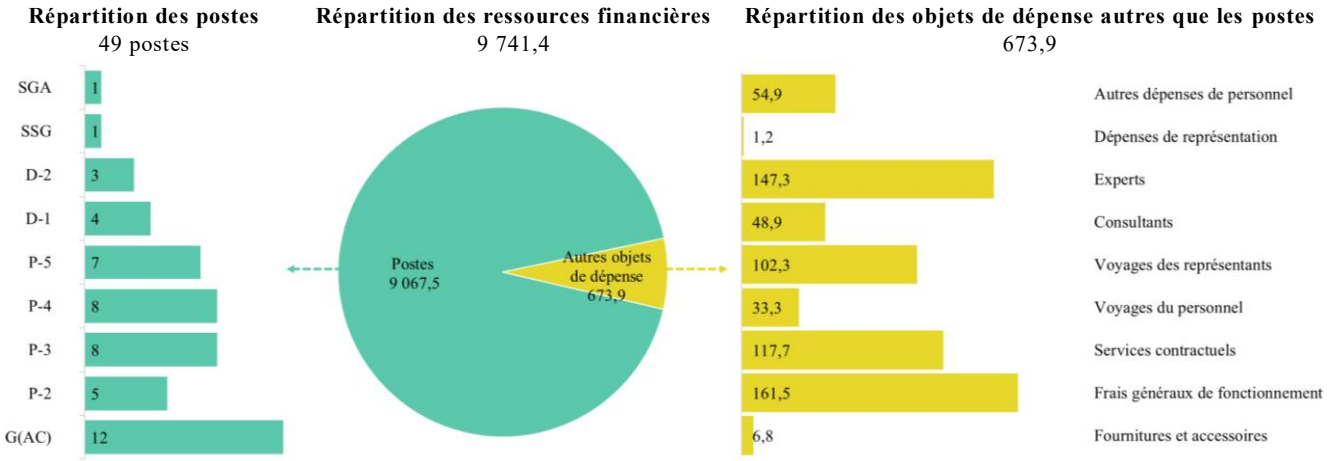

Organes directeurs

17.50 Les ressources demandées au titre de cette composante serviraient à financer les dépenses afférentes aux réunions de la Commission de la condition de la femme, dont ONU-Femmes assure les services fonctionnels. On trouvera dans le tableau 17.11 des informations sur les organes intergouvernementaux permanents et sur le montant qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire à ce titre.

Tableau 17.11
Organes directeurs
(En milliers de dollars des États-Unis)

Organe directeur	*Description*	*Informations supplémentaires*	*2020 (crédits ouverts)*	*2021 (prévisions avant actualisation des coûts)*
Commission de la condition de la femme	La Commission joue un rôle de premier plan dans le système des Nations Unies en ce qu'elle suit la mise en œuvre de la Déclaration et du	Mandat : résolutions 11 (II) et 1989/45 du Conseil économique et social	102,3	102,3

Organe directeur	*Description*	*Informations supplémentaires*	*2020 (crédits ouverts)*	*2021 (prévisions avant actualisation des coûts)*
	Programme d'action de Beijing et donne des avis au Conseil économique et social à ce sujet. Elle tient un débat ministériel, y compris une table ronde interactive de haut niveau divisée en plusieurs groupes, deux débats d'experts sur le thème prioritaire de chaque session, un débat sur une question nouvelle, un dialogue interactif consacré à l'examen d'un thème examiné à une session précédente et d'autres dialogues interactifs de haut niveau. En application des résolutions 76 (V), 304 (XI) et 1983/27 du Conseil économique et social, le Secrétaire général est tenu de dresser à l'intention de la Commission des listes de communications confidentielles et non confidentielles relatives à la condition des femmes.	Composition : 45 représentants de gouvernements Nombre de sessions en 2021 : 1 (soixante-cinquième session)		
Total			**102,3**	**102,3**

17.51 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2021 s'élèvent à 102 300 dollars et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2020. On trouvera des renseignements supplémentaires dans le tableau 17.12.

Tableau 17.12
Organes directeurs : évolution des ressources financières
(En milliers de dollars des États-Unis)

			Changements					
	2019 (dépenses effectives)	*2020 (crédits ouverts)*	*Ajustements techniques*	*Nouveaux mandats et mandats élargis*	*Autres changements*	*Total*	*Pourcentage*	*2021 (prévisions avant actualisation des coûts)*
Objets de dépense autres que les postes								
Voyages des représentants	84,5	102,3	–	–	–	–	–	102,3
Total	**84,5**	**102,3**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**102,3**

Direction exécutive et administration

17.52 La Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive assure la direction et l'administration d'ensemble de l'Entité aux fins de l'exécution des mandats et du programme de travail approuvé. Elle conseille le Secrétaire général sur toutes questions ayant trait à la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, participe aux travaux du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination et, à ce titre, dirige et coordonne les activités du système des Nations Unies en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes en promouvant l'application du principe de responsabilité.

17.53 Les principales attributions du Bureau de la Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive sont les suivantes : a) aider et soutenir la Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive à s'acquitter de la direction exécutive et de l'administration d'ensemble d'ONU-Femmes, y compris des activités

de planification, de coordination, de gestion et d'évaluation du programme de travail ; b) faciliter la coopération interservices pour ce qui est de la mise en œuvre des priorités et de l'exécution des plans de travail de l'Entité et des questions administratives ; c) faire appliquer sans retard les décisions et coordonner la participation de toutes les unités administratives à ses activités. La Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive est secondée par : a) la Sous-Secrétaire générale et Directrice exécutive adjointe chargée de l'appui aux activités normatives, de la coordination des activités du système des Nations Unies et des résultats du programme ; b) la Sous-Secrétaire générale et Directrice exécutive à la gestion des ressources, à la durabilité et aux partenariats. Le (la) Directeur(trice) des services d'évaluation et d'audit indépendants fournit une assurance et des conseils indépendants à la Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive sur les programmes, les contrôles, les systèmes et les processus opérationnels d'ONU-Femmes.

17.54 Le Bureau de la Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive formule et coordonne également des orientations à l'appui des mécanismes intergouvernementaux, des activités opérationnelles sur le terrain et des activités de coordination du système des Nations Unies. Il apporte également un soutien stratégique et un appui à la gestion de la communication avec les États Membres, le système des Nations Unies et la société civile. Il coordonne en outre les mesures de sensibilisation, celles visant à élargir les partenariats et celles visant à tirer parti des possibilités qui s'offrent de promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.

17.55 Comme prévu dans le Programme 2030, en particulier par la cible 12.6 des objectifs de développement durable, dans laquelle les organismes sont encouragés à intégrer des informations sur le développement durable dans leurs rapports périodiques, et conformément au mandat général approuvé par l'Assemblée générale au paragraphe 19 de sa résolution 72/219, ONU-Femmes incorpore des méthodes de gestion de l'environnement dans ses activités. En 2019, elle a continué de se servir de PaperSmart, outil qui permet aux délégations de télécharger des documents au format électronique et de réduire sensiblement le volume de documents imprimés, même si elles ont toujours la possibilité de demander l'impression de tel ou tel document. Elle a également continué de tirer parti des outils de visioconférence et d'autres outils de collaboration en ligne pour tenir des réunions avec ses bureaux extérieurs et réduire ainsi le nombre de voyages. En 2021, le Bureau de la Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive améliorera son système de dépôt électronique des documents en promulguant des directives visant à réduire l'utilisation de papier et d'encre et en fera l'utilisation aux bureaux extérieurs.

17.56 On trouvera dans le tableau 17.13 des informations sur le respect des délais de soumission de la documentation et d'achat des billets d'avion. La direction s'est engagée à faire appliquer les directives relatives aux délais d'achat des billets d'avion. En 2019, ONU-Femmes a respecté les délais dans 90 % des cas, situation rendue possible par le fait que les divisions avaient planifié les voyages au stade de l'établissement de leur plan de travail annuel. L'écart de 10 % s'explique par des demandes ponctuelles présentées par les parties prenantes, telles que celles émanant des États ou de la société civile, aux fins de la participation à des réunions et ateliers, ou par la participation de membres du personnel d'ONU-Femmes à des manifestations extérieures auxquelles ils ont été conviés à la dernière minute. En 2021, la direction d'ONU-Femmes continuera d'insister sur le fait qu'il importe d'appliquer strictement les directives et coopérera étroitement avec les partenaires afin d'éviter que des demandes d'autorisation de voyage soient présentées à la dernière minute.

Tableau 17.13
Respect des délais
(En pourcentage)

	2019 (taux prévu)	*2019 (taux effectif)*	*2020 (taux prévu)*	*2021 (taux prévu)*
Soumission de la documentation dans les délais	100	90	100	100
Achat des billets d'avion au moins deux semaines avant le départ	100	90	100	100

17.57 Comme le montre le tableau 17.14, les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2021 s'élèvent à 978 600 dollars et permettraient de financer quatre postes [1 SGA, 1 SSG, 1 D-2 et 1 G(AC)] ; elles sont inchangées par rapport aux crédits ouverts pour 2020.

Tableau 17.14
Direction exécutive et administration : évolution des ressources financières et des postes
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

			Changements					
	2019 (dépenses effectives)	*2020 (crédits ouverts)*	*Ajustements techniques*	*Nouveaux mandats et mandats élargis*	*Autres changements*	*Total*	*Pourcentage*	*2021 (prévisions avant actualisation des coûts)*
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	936,5	978,6	–	–	–	–	–	978,6
Total	**936,5**	**978,6**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**978,6**
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		3	–	–	–	–	–	3
Agents des services généraux et des catégories apparentées		1	–	–	–	–	–	1
Total		**4**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**4**

Programme de travail

17.58 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2021 s'élèvent à 7 976 700 dollars et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2020. On trouvera un récapitulatif de la répartition des ressources par sous-programme dans la figure 17.VII.

Figure 17.VII
Répartition des ressources proposées pour 2021, par sous-programme
(En millions de dollars des États-Unis)

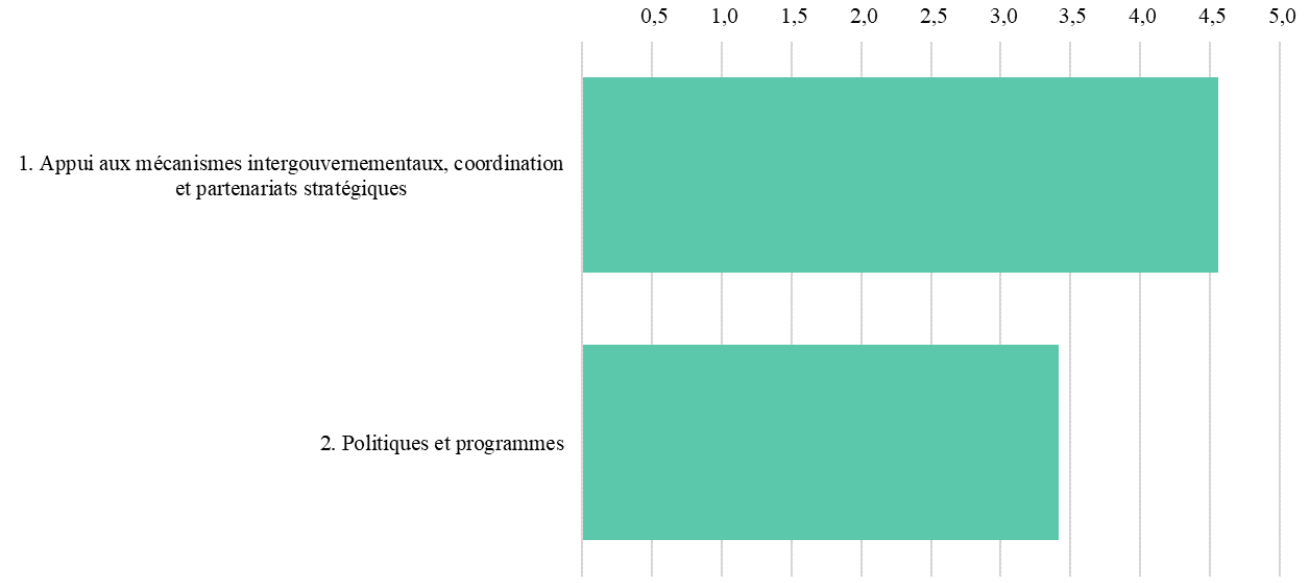

Sous-programme 1
Appui aux mécanismes intergouvernementaux, coordination et partenariats stratégiques

17.59 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2021 s'élèvent à 4 562 200 dollars et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2020. On trouvera des renseignements supplémentaires dans le tableau 17.15 et la figure 17.VIII.

Tableau 17.15
Sous-programme 1 : évolution des ressources financières et des postes
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

			Changements					
	2019 (dépenses effectives)	*2020 (crédits ouverts)*	*Ajustements techniques*	*Nouveaux mandats et mandats élargis*	*Autres changements*	*Total*	*Pourcentage*	*2021 (prévisions avant actualisation des coûts)*
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	4 309,6	4 422,8	–	–	–	–	–	4 422,8
Autres objets de dépense	108,5	139,4	–	–	–	–	–	139,4
Total	**4 418,1**	**4 562,2**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**4 562,2**
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		18	–	–	–	–	–	18
Agents des services généraux et des catégories apparentées		6	–	–	–	–	–	6
Total		**24**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**24**

Figure 17.VIII
Sous-programme 1 : répartition des ressources proposées pour 2021 (avant actualisation des coûts)
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

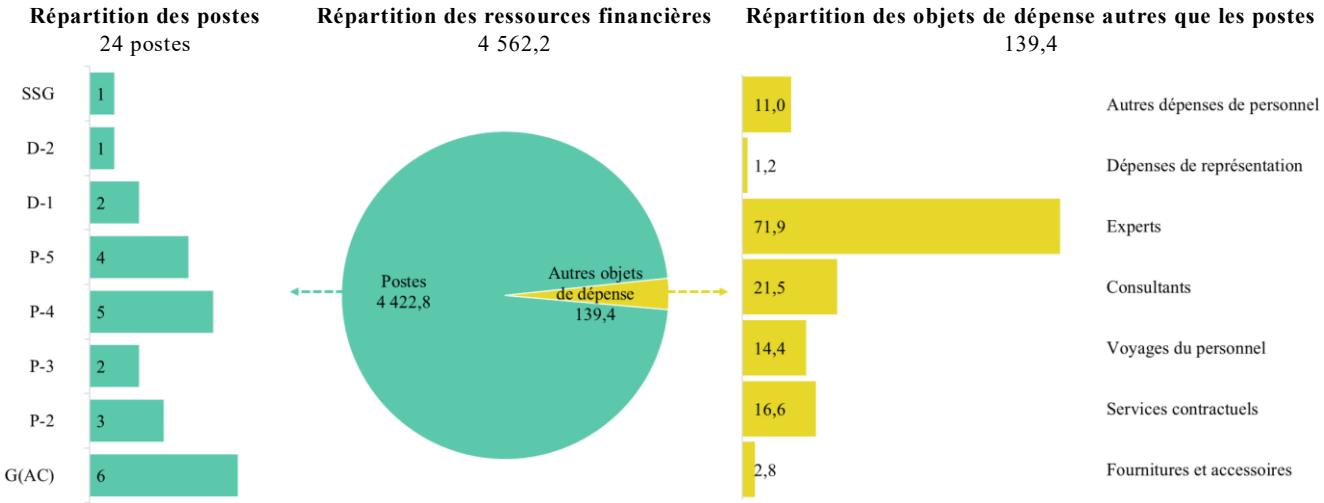

Sous-programme 2
Politiques et programmes

17.60 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2021 s'élèvent à 3 414 500 dollars et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2020. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 17.16 et la figure 17.IX.

Tableau 17.16
Sous-programme 2 : évolution des ressources financières et des postes
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2019 (dépenses effectives)	*2020 (crédits ouverts)*	*Changements*					*2021 (prévisions avant actualisation des coûts)*
			Ajustements techniques	*Nouveaux mandats et mandats élargis*	*Autres changements*	*Total*	*Pourcentage*	
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	3 308,1	3 233,4	–	–	–	–	–	3 233,4
Autres objets de dépense	135,2	181,1	–	–	–	–	–	181,1
Total	**3 443,3**	**3 414,5**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**3 414,5**
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		14	–	–	–	–	–	14
Agents des services généraux et des catégories apparentées		4	–	–	–	–	–	4
Total		**18**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**18**

Figure 17.IX
Sous-programme 2 : répartition des ressources proposées pour 2021 (avant actualisation des coûts)
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

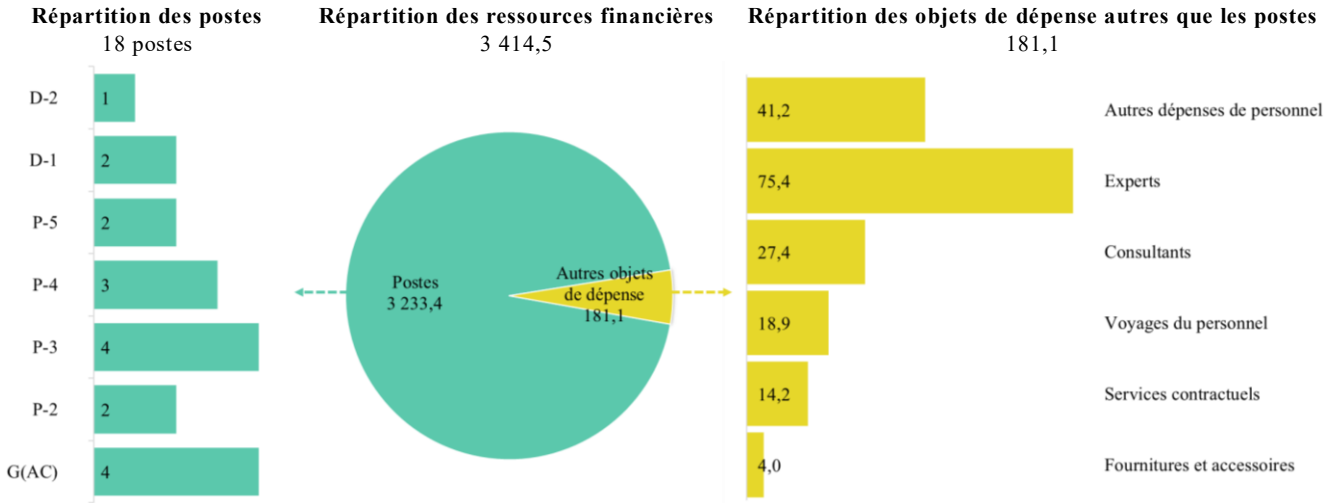

Appui au programme

17.61 La responsabilité de l'appui au programme incombe à la Division de la gestion et de l'administration d'ONU-Femmes, qui aide la Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive à s'acquitter des fonctions touchant les ressources humaines, les finances et le budget, les services administratifs, les achats et la gestion des installations, les services informatiques, la sécurité, le contrôle opérationnel et le respect du principe de responsabilité, et l'audit. La Division apporte un soutien administratif et opérationnel à la mise en œuvre des activités de l'Entité relatives au programme.

17.62 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2021 s'élèvent à 683 800 dollars et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2020. On trouvera des renseignements supplémentaires dans le tableau 17.17 et la figure 17.X.

Tableau 17.17
Appui au programme : évolution des ressources financières et des postes
(En milliers de dollars des États-Unis)

	2019 (dépenses effectives)	*2020 (crédits ouverts)*	*Changements*					*2021 (prévisions avant actualisation des coûts)*
			Ajustements techniques	*Nouveaux mandats et mandats élargis*	*Autres changements*	*Total*	*Pourcentage*	
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	426,2	432,7	–	–	–	–	–	432,7
Autres objets de dépense	217,2	251,1	–	–	–	–	–	251,1
Total	**643,4**	**683,8**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**683,8**
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		2	–	–	–	–	–	2
Agents des services généraux et des catégories apparentées		1	–	–	–	–	–	1
Total		**3**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**3**

Figure 17.X
Appui au programme : répartition des ressources proposées pour 2021 (avant actualisation des coûts)
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

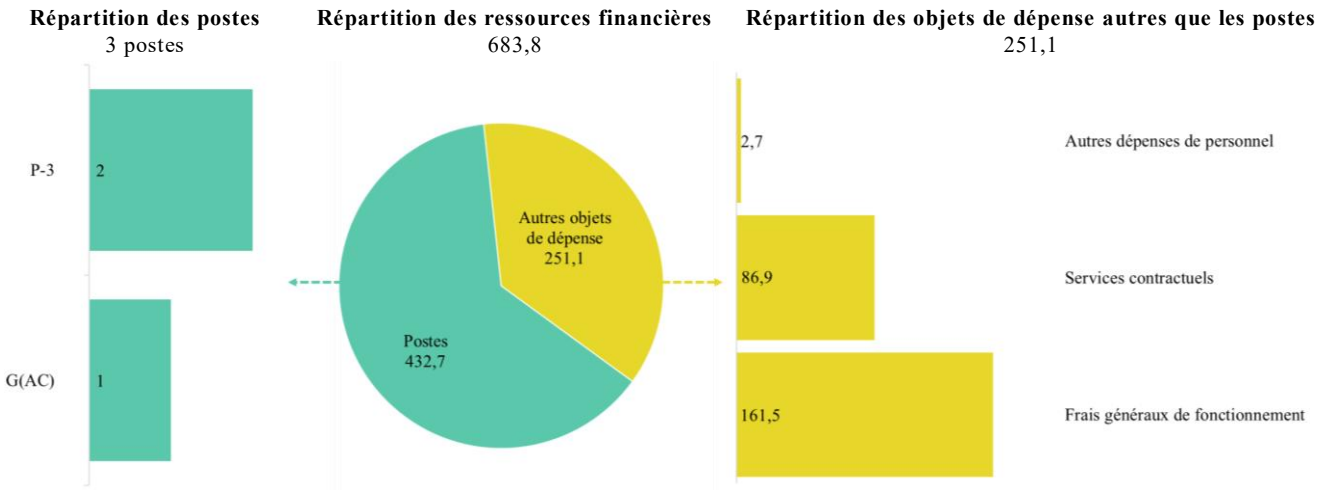

Annexe I

Organigramme et répartition des postes pour 2021

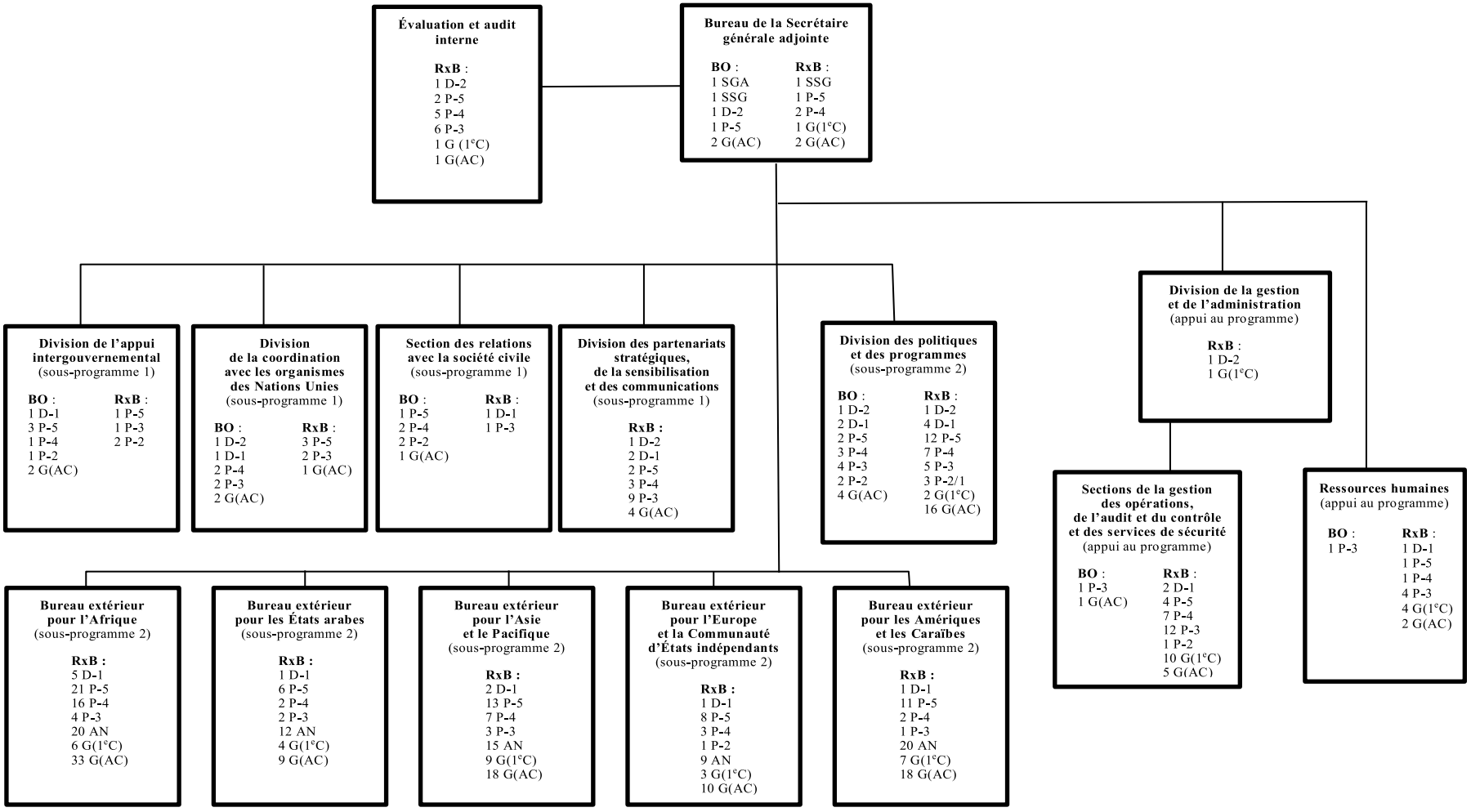

Abréviations : BO = budget ordinaire ; AN = administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national ; G(1°C) = agent(e) des services généraux (1re classe) ; G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes) ; RxB = ressources extrabudgétaires ; SGA = secrétaire général(e) adjointe(e) ; SSG = sous-secrétaire général(e).

Annexe II

État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations formulées par les organes de contrôle

Résumé de la recommandation	*Suite donnée à la recommandation*
Comité des commissaires aux comptes	
(A/74/5/Add.12, chap. II)	
Le Comité recommande que le bureau de pays du Mexique améliore les délais de traitement des formulaires d'autorisation de financement et d'ordonnancement des dépenses (par. 59).	Le bureau de pays du Mexique a donné à ses partenaires de réalisation des directives plus précises pour les aider à remplir et à soumettre les formulaires d'autorisation de financement et d'ordonnancement des dépenses dans les délais impartis. Il a en outre de nouveau formé les gestionnaires de projet aux procédures relatives aux avances et aux autres versements aux partenaires, le but étant de veiller à ce qu'ils s'y conforment, en particulier pour ce qui est du traitement et de l'approbation, dans les 10 jours ouvrables, des formulaires d'autorisation de financement et d'ordonnancement des dépenses présentés par les partenaires de réalisation. Le Comité des commissaires aux comptes a procédé à une évaluation et estimé que cette recommandation avait été appliquée.
Le Comité recommande que le bureau de pays du Mexique forme mieux ses partenaires de réalisation, en accordant une attention particulière au traitement des formulaires d'autorisation de financement et d'ordonnancement des dépenses (par. 60).	En juillet 2019, le Bureau régional pour les Amériques et les Caraïbes et la Section des finances du siège d'ONU-Femmes ont organisé conjointement une formation à l'intention des partenaires de réalisation pour leur montrer comment remplir les formulaires d'autorisation de financement et d'ordonnancement des dépenses et les informer des justificatifs à produire. Compte tenu de la réaction de certains partenaires de réalisation, le bureau de pays du Mexique a dispensé une formation supplémentaire à ses partenaires de réalisation et à d'autres parties afin de mieux leur expliquer les responsabilités qui leur incombaient et d'insister sur l'importance qu'il y avait à les assumer. Le Comité des commissaires aux comptes a procédé à une évaluation et estimé que cette recommandation avait été appliquée.
Le Comité recommande qu'ONU-Femmes fixe une méthode d'examen standard pour la vérification de la liquidation des avances versées aux partenaires, de manière à garantir la validité de la procédure de sélection et à garder trace des divergences qui auraient pu être observées lors de l'examen (par. 64).	Des directives révisées sur les avances et les transferts de trésorerie ont été promulguées et comprennent la documentation normalisée sur l'échantillonnage et la méthode d'examen à utiliser aux fins de la vérification de la liquidation des avances versées aux partenaires. ONU-Femmes attend que le Comité des commissaires aux compte procède à une évaluation finale de la suite donnée à la recommandation et compte qu'il considérera qu'elle a été appliquée.

Résumé de la recommandation	*Suite donnée à la recommandation*
Comité des commissaires aux comptes	
(A/73/5/Add.12, chap. II)	
Le Comité recommande qu'ONU-Femmes améliore l'interface reliant le Système de gestion des résultats et le système Atlas afin que les informations du premier soient à jour et aident à prendre des décisions fondées dans les meilleurs délais (par. 27).	ONU-Femmes a établi qu'afin de garantir la transparence et la fiabilité de l'interface existant entre le système Atlas et le Système de gestion des résultats, il fallait s'attaquer aux causes profondes des incohérences en réglant les problèmes structurels fondamentaux qui existaient entre les deux systèmes. Les travaux actuellement menés en vue d'améliorer les systèmes exigent des efforts considérables et des ressources plus importantes que prévu initialement. Il est actuellement procédé à la collecte des besoins relatifs aux fonctions et les activités de développement, de test et de pilotage seront ensuite lancées. La mise en service de l'interface devrait être terminée au troisième trimestre de 2020.
Le Comité recommande qu'ONU-Femmes : a) se conforme davantage à la procédure de sélection des partenaires de réalisation et veille à ce que ses bureaux extérieurs procèdent à une évaluation en bonne et due forme des capacités des partenaires, conformément aux prescriptions du manuel relatif aux programmes et aux opérations ; b) attribue à chacun des partenaires une note de risque en fonction des seuils de risque admissibles (par. 36).	ONU-Femmes a promulgué une procédure de diligence raisonnable s'appliquant aux partenaires de réalisation et aux parties responsables. L'Entité attend que le Comité des commissaires aux compte procède à une évaluation finale de la suite donnée à la recommandation et compte qu'il considérera qu'elle a été appliquée.
Le Comité recommande qu'ONU-Femmes : a) revoie la procédure d'audit en étroite collaboration avec les auditeurs mondiaux afin que les rapports d'audit des projets soient soumis dans les délais prescrits ; b) renforce la responsabilité des bureaux extérieurs en matière d'évaluation et de contrôle des partenaires de réalisation en s'efforçant d'inclure des indicateurs clefs de performance dans l'outil d'évaluation des bureaux de pays pour l'application des recommandations d'audit concernant les constatations financières (par. 43).	ONU-Femmes a soumis aux auditeurs des éléments montrant que l'outil d'évaluation des bureaux de pays avait été amélioré et servait au suivi systématique des mesures prises pour trouver une solution aux constatations issues des audits des partenaires de réalisation. L'Entité attend que le Comité des commissaires aux compte procède à une évaluation finale de la suite donnée à la recommandation et compte qu'il considérera qu'elle a été appliquée.
Le Comité recommande qu'ONU-Femmes : a) veille à ce qu'il soit procédé à une évaluation concluante des constatations financières énoncées dans le rapport d'audit assorti de réserves présenté pour l'année précédente afin de déterminer les causes des faiblesses et d'empêcher qu'elles ne se reproduisent ; b) envisage d'adopter des politiques visant à remédier aux faiblesses de la gestion de projets qui entraînent des dépenses non justifiées et à aider l'administration à comptabiliser correctement les dépenses non justifiées des années antérieures pour éviter d'éventuelles anomalies dans les états financiers (par. 44).	ONU-Femmes a procédé à une évaluation concluante des constatations financières énoncées dans le rapport d'audit. Elle met au point une nouvelle procédure et de nouvelles directives pour donner suite aux recommandations des auditeurs concernant les partenaires de réalisation. Elle a également demandé à son Comité d'audit et à son Service d'audit interne de lui donner leur avis sur la procédure et les directives. Ces textes font l'objet d'une procédure d'assurance qualité en plusieurs étapes avant approbation et promulgation.